



**Commune de
BERNEVILLE**

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'ARRAS
Canton d'Avesnes-le-Comte

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 15 JUIN 2021

Nombre

De conseillers
en exercice : 11
De présents : 10
De votants : 10

L'an deux mil vingt et un, le quinze juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni à la salle des fêtes, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Etaient présents : M. BELLENGIER Julien, Maire, ALLEGRO Jean-François, BOUY Fabrice, DUBOIS Gaëlle, BUQUET Christian, KWASEBART Michel, LALY Olivier, PAYEN Odile, PIGACHE Romuald, SZYMANEK Sandra,

Excusé : DUBRULLE Perrine

Secrétaire : M. BOUY Fabrice

2021/23

**OBJET :
Arrêt de Projet du
Schéma Communal de
Défense Incendie**

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L 2213.32et L2225-1 à 10,

Vu le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie,

Vu le règlement départemental de DECI,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mars 2018 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie du Pas-de-Calais,

Vu que la DECI doit être assurée par la présence d'un point d'eau incendie à moins de 200 mètres,

Vu l'obligation de prendre un arrêté du maire pour dresser la liste des points d'eau incendie (PEI) sur la commune,

Vu le premier état des lieux fait sur les PEI présents sur le territoire de la commune et les manques relevés,

Vu les préconisations du SDIS encourageant les communes à réaliser un schéma communal DECI compte-tenu de ce qui précède,

En préambule, M. le Maire explique que la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est l'ensemble des aménagements fixes et pérennes susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie (poteaux, réservoirs artificiels, points d'eau naturels...).

Monsieur Le Maire précise que suite au nouvel arrêté préfectoral de 2018 portant approbation du règlement départemental de DECI du Pas-de-Calais, il y a lieu de prendre un nouvel arrêté municipal. Or il s'avère que certaines prescriptions de l'ancien Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie de 1998 n'ont pas été mises en œuvre et plusieurs zones de la commune ne sont à ce jour pas couvertes selon l'arrêté départemental (distance maximale de 200m d'un point de défense incendie).

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le **18 juin 2021** et que la convocation du Conseil avait été faite le **4 juin 2021**

Le Maire,
Julien BELLENGIER

Considérant ces éléments, Monsieur le Maire a pris l'initiative de réaliser en régie ce Schéma avec l'appui du SDIS. d'études pour la réalisation d'un nouveau Schéma
Contre l'Incendie, le coût est estimé entre 3000 et 5000€. Monsieur le Maire a donc pris l'initiative de réaliser en régie ce Schéma avec l'appui du SDIS.

Monsieur le Maire présente le nouveau Schéma à l'assemblée, les risques, les besoins en en DECI et les solutions qui peuvent être apportées selon les secteurs et les capacités du réseau d'eau. Il propose de l'arrêter pour le soumettre aux autorités compétentes.

Monsieur le Maire propose de lancer dès à présent des devis pour évaluer la charge financière et solliciter les partenaires financiers afin de programmer les travaux dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention :

- arrête le projet de Schéma Communal de Défense Contre l'Incendie,
- autorise le Maire à soumettre le projet aux autorités compétentes avant approbation,
- autorise le Maire à signer tous documents utiles nécessaires à la bonne mise en œuvre du Schéma.

Ainsi fait et délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire,

Pour extrait conforme,

Le Maire